

PROCES-VERBAL
du 21 mai 2013

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE.....	3
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2013	8
<i>Unanimité.....</i>	<i>8</i>
DENOMINATION DU SQUARE SITUE A L'ANGLE RUE DE LA VIEILLE COUR/ RUE DE LILLE : square Decottegnies	8
INFORMATION M. LE MAIRE	8
MAISON DE QUARTIER DU BLANC-FOUR – Dénomination	10
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	10
Débat	11
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Action Ronquoise Citoyenne ».....	13
Abstention : « Roncq avec vous ».....	13
1.01 – PISCINE MUNICIPALE – Mise à disposition ponctuelle de personnel de la ville d’Halluin – Convention à conclure.....	13
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	14
<i>Unanimité</i>	<i>14</i>
1.02 – VIE ASSOCIATIVE – Adhésion à l’Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord/Pas-de-Calais (URACEN) – Convention à conclure	14
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	15
<i>Unanimité</i>	<i>15</i>
1.03 – ACCUEILS PERISCOLAIRES – Reprise des activités correspondantes dans le budget principal de la ville – Tarification actualisée au 1^{er} septembre 2013 – Conventionnement avec le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) – A adapter	16
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	18
Débat	19
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	21
Abstention : « Action Ronquoise Citoyenne »	21
1.04 – SERVICES A LA FAMILLE – Tarifications – Actualisation – Restauration - Accueils de loisirs et centres de vacances – Académie municipale d’initiation au Sport (AMIS) et piscine – Entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2013	21
PRESENTATION M. BUCQUOYE	26
Débat	28
<i>Unanimité</i>	<i>29</i>

1.05 – POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE – Partenariat Ville/association Service des familles – Convention d’objectifs et de gestion 2009/2012 – Consolidation de notre financement 2012 et financement spécifique de la location des bâtiments modulaires – Avenant n° 5 – Extinction de ce mode de conventionnement.....	30
PRESENTATION M. BOSSUT	33
Débat	33
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	33
Abstention : « Action Ronquoise Citoyenne »	33
1.06 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2013 – 2èmes versements et acomptes	33
PRESENTATION M. DA SILVA	34
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	36
Abstention : « Action Ronquoise Citoyenne »	36
1.07 – AFFECTATION DE L’EXCEDENT DE L’EXERCICE 2012.....	37
PRESENTATION M. BOSSUT	37
Débat	37
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	38
Contre : « Action Ronquoise Citoyenne »	38
1.08 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013 – Ajustement autorisations de programme.	38
PRESENTATION M. BOSSUT	45
Débat	45
Pour : « Ensemble pour Roncq »	45
Contre : « Roncq avec vous » et « Action Ronquoise Citoyenne »	

M. LE MAIRE –

Mesdames, Messieurs, je vous salue et vous souhaite le bonsoir.

Nous allons commencer par l'**Ephéméride** à savoir toutes les opérations, actions, animations qui se sont succédées dans la Ville depuis notre dernier Conseil municipal à commencer par une première annonce qui concerne **la lutte contre le gaspillage alimentaire**.

C'est une cause que nous avons érigée comme prioritaire à Roncq. Vous le savez, nous étions face à des mesures un peu éloignées de la sagesse, en quelque sorte, et des interrogations se posaient. Nous avons donc regardé de très près ce qui se passait dans les écoles en termes d'organisation, d'appétence... Bref, tout a été visité.

Je voudrais surtout saluer l'énorme travail des personnels de service qui ont pris la question à bras-le-corps en sachant bien qu'une fois un début de règlement trouvé, l'affaire sera remise cent fois sur le métier parce que c'est un vrai problème de culture, un vrai problème de société. La question se pose partout et pas seulement à Roncq, malheureusement, dans nos sociétés saturées de biens de consommation et de biens alimentaires.

Nous voulons donc initier un autre regard sur l'alimentation et un autre rapport à l'alimentation, et surtout moraliser (n'ayons pas peur du terme) ce rendez-vous qu'est la pause méridienne.

Grâce à un ensemble d'actions (sachant bien que nous en sommes au tout début, à l'amorce) sur un certain nombre d'établissements, grâce à la mobilisation des personnels et à certains ajustements... Je pense notamment à la mise en place d'un « salad'bar » ; c'est un self-service où les enfants peuvent choisir les crudités qu'ils vont manger en entrée. On n'impose pas, on choisit l'assiette de crudités et on peut en reprendre. Ce système fonctionne plutôt bien.

A également été mis en place un système qui fait qu'il y a moins de sauce. Il faut être clair, auparavant, on apportait des viandes baignant dans la sauce. Aujourd'hui, la sauce est séparée des plats ce qui permet aux enfants de la doser ou de ne pas en prendre du tout. Et on constate effectivement que moins d'aliments sont jetés.

Autre système qui fonctionne très bien : la mise en expérimentation d'un appareil à smoothies à l'école Kergomard ainsi qu'un presse-agrumes. Les enfants ne le font pas mais composent leur propre dessert, leur propre jus de fruit.

Ce sont des choses simples mais qui portent leurs fruits (c'est le cas de le dire) immédiatement. Je souhaitais vous en informer.

Nous avons également beaucoup travaillé avec le réseau VIF – Vivons en forme, pour trouver des parades dans les cantines de manière à lutter contre ce fléau qu'est le gaspillage alimentaire.

Nous avons travaillé en CTP, pilotés par l'association Gaïa, que je connais bien, sur Lille ; c'est une émanation du partenariat entre Lille et Saint-Louis du Sénégal. L'objectif étant que les enfants aient aussi un regard sur l'alimentation dans un autre continent, là où il y a de la pauvreté, là où il y a moins de choses sur la table, pour ne plus entendre cette phrase d'enfants... *Tu n'as qu'à le donner aux enfants africains*. Ce n'est pas acceptable et nous allons, là aussi, apporter un peu de sensibilisation à la culture africaine par rapport aux repas en Afrique.

Nous conjugons toutes les forces, toutes les actions de manière à pouvoir juguler ce phénomène.

Ensuite, nous nous « attaquerons » aux parents, plus précisément il nous faudra lancer une autre culture, un nouveau rapport à l'alimentation. Je pense notamment au goûter qui reste vraiment d'actualité. Or, quand les enfants mangent à la cantine, il n'y a pas toujours nécessité d'avoir un apport supplémentaire de calories tout au long de la journée. On ne peut pas non plus lutter contre les réflexes familiaux ou des expressions personnelles, mais simplement impulser une dynamique.

Pour cette première expérimentation, qui date de quelques mois, on sent une vraie mobilisation des personnels, relayée plusieurs fois en CTP et je me tourne vers Bruno DUBOIS. Elle méritait d'être exprimée ce soir pour encourager ce mouvement qui se met en place.

↪ 5 avril.

Grande action dans les écoles encore avec le permis piéton. Sans revenir sur le sujet, je pense nécessaire de sensibiliser dès le plus jeune âge à la circulation, aux problèmes de sécurité et à tout ce qui concerne la mobilité à un moment où l'on sent quand même que l'espace public évolue ; on le voit très bien à travers la LIANE, avec de nouveaux couloirs, des bus, des vélos, des partages de rue.

On sent bien la nécessité de comprendre, dès le plus jeune âge, son environnement.

Ce permis piéton entre naturellement dans cette initiative.

Comme vous le voyez sur la projection, M. LEBLON, major réserviste, connaît très bien le sujet et a donc pu assurer une animation de qualité.

↪ 5 avril encore.

Le carnaval pour les écoles Pergaud et Kergomard dans le parc Vansteenkiste, comme il est de tradition.

↪ De février aux vacances de Pâques.

Toutes les animations dans le cadre du périscolaire avec Récré'Anime sur la thématique : musiques du monde et identification d'instruments de musique. Une grande fête s'est déroulée le 10 avril à l'école Triolet à laquelle les parents ont été conviés. Petits et grands de maternelle, de 2 à 6 ans, se sont familiarisés aux rythmes africains, au son du djembé, grâce à la présence d'un Gabonais prénommé Jean, que vous voyez à l'écran.

↪ Du 15 au 26 avril.

Les ALSH de Pâques, qui se sont mis au vert, ont rassemblé 250 enfants.

Beaucoup de choses ont été faites : de la musique mais aussi de la sensibilisation à l'environnement à travers la construction de nichoirs, d'hôtels à insectes, de mini-jardins japonais avec des légumes, des tiges de bambou, etc.

Bref un panel de sensibilisations tout à fait varié qui a permis à chaque enfant de pouvoir s'épanouir tout en apprenant avec beaucoup de joie.

↪ 6 et 7 avril.

Les Anciennes Ecuries accueillait l'exposition « Noir et Blanc » organisée par le Lion's Club Val de Lys dont l'objectif est de lutter contre les naevi.

C'était à la fois une exposition artistique et un objectif philanthropique de lutter contre cette pathologie, extrêmement invalidante et handicapante, qui atteint 700 familles et enfants.

Je rappelle que c'est un grain de beauté gigantesque, appelé nævus géant congénital. Je le répète, c'est très handicapant.

↪ 6 mai.

Dans la salle de cinéma Gérard-Philippe, 2^{ème} volet des Rencontres chantantes pour les collègues Paul-Eluard de Roncq, Henri-Matisse de Linselles, Robert-Schuman d'Halluin. Tous étaient réunis pour chanter en chœur.

➤ 18 et 19 mai.

Le sport avec la 19^{ème} édition du Challenge Raid. Je salue Sophie LAFRENOY qui en a été une cheville ouvrière.

J'ai pu me rendre compte sur toutes les étapes, pendant le week-end ainsi qu'à l'occasion de la remise des récompenses, à la fois du bonheur à se dépasser, à être en équipe. On joue là vraiment dans le collectif.

On est aussi dans l'inter-génération puisque l'on accepte le tutorat sans que l'adulte soit omniprésent, omniscient, omnipotent. On forme vraiment une équipe avec les enfants.

Puis j'ai envie de dire que l'esprit y était bon enfant, un esprit de famille qui a bénéficié d'un climat tout à fait serein ; il ne faisait ni trop froid, ni trop chaud. On eût préféré un peu plus de soleil mais il n'a pas plu... On s'est beaucoup amusé et le soir des récompenses a été très chaud.

Enfin, Roncq s'est à nouveau bien illustrée. J'étais ravi de voir sur le podium beaucoup d'équipes roncuoises de tous âges.

Même un des membres du Conseil municipal, absent ce soir, M. Thibault TELLIER, s'est fait remarquer à la piscine ; on en a beaucoup parlé. Je le dis avec beaucoup d'humour et d'amitié bien entendu.

➤ Les arts de vivre – 14 avril.

Défilé de véhicules anciens... Je salue Nathalie CARDON qui en a vraiment été une dynamique. C'était à la fois spectaculaire et inattendu ; ce rassemblement de voitures anciennes a émerveillé les spectateurs. Il y a eu entre 6000 et 8000 participants.

On a été complètement débordé mais on a su néanmoins maîtriser cette opération qui a eu la joie d'accueillir 350 exposants de toutes natures.

Pour une première, c'était vraiment un coup de maître. Je vous félicite, Nathalie, parce que c'était du réseautage, une belle organisation sous le soleil. Il faut le dire ; nous avons eu une fenêtre de tir extraordinaire car, ensuite, il a fait mauvais tout le temps.

➤ 1^{er} mai.

Salle Catry, la cérémonie traditionnelle a été l'occasion de recevoir des salariés... Trop peu ! Ces week-ends fériés ont été préjudiciables à cette cérémonie, beaucoup de gens étaient partis.

Il nous faudra réfléchir à évoluer et je ne suis pas contre le fait d'avancer la date de cette cérémonie. Une ville comme Tourcoing prévoit deux dates. Il nous faudra donc l'organiser

pour qu'il y ait plus de monde pour vivre une Fête du travail qui soit véritablement dynamique.

➤ 12 mai.

Les puces de Roncq, encore une fois, ont accueilli beaucoup de monde. La foule était impressionnante. Même s'il a fait très froid, le rendez-vous a été tout à fait intéressant.

➤ 24 avril.

Pour ceux qui étaient présents, nous avons fêté les 101 ans de Marguerite BOCKTAELS. Voyez sur la projection qu'elle est très joviale et qu'elle arbore un beau sourire. Elle est encore très alerte. Il est vrai que l'entourage familial fait beaucoup parce qu'elle est extrêmement sollicitée.

Nous sommes heureux d'accompagner Marguerite que certains ont connue dans la vie active. Je me souviens qu'elle habitait rue de la Vieille-Cour... Comme quoi le climat roncuois est tout à fait bénéfique.

J'en ai terminé et je demande à Monsieur LAMBLIN de bien vouloir procéder à l'appel.

M. LAMBLIN –

Merci, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 21 mai 2013 : **33**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET – Jeannique VANDEWIELE – André VARLET - Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Jean-Louis BEAUVENTRE - Annick CASTELEIN - Michel PETILLON - Réjane CASTEL – Patrick BOSSUT - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS – Bruno ACKOU - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS - Geneviève LEROUGE – Dany DELBECQUE - Claudie RIUS – Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Pierre GUILLEMAUD - Alexandra COUSTY– Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

ABSENT :

Hervé DELVAS

PROCURATIONS :

Isabelle MARIAGE donne procuration à André VARLET
Rose-Marie BUCHET donne procuration à Laurent WINDELS
Claudine ZAHM donne procuration à Chantal NYS
Jean-Jacques FERON donne procuration à Patrick BOSSUT
Catherine COPPIN QUIVRON donne procuration à Rodrigue DESMET
Thibault TELLIER donne procuration à Eric ZADJA

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN.

Nous pouvons entrer maintenant dans notre ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2013

M. LE MAIRE –

Ce procès-verbal soulève-t-il des remarques ou observations ?

Ce n'est pas le cas. Il est donc réputé approuvé, je vous en remercie.

DENOMINATION DU SQUARE SITUE A L'ANGLE RUE DE LA VIEILLE COUR/RUE DE LILLE : *square Decottignies*

M. LE MAIRE –

J'ai souhaité faire une dénomination.

On vient de parler de Mme BOCKTAELS, qui est une ancienne Roncquoise.

Je salue dans le public Robert DECOTTIGNIES, qui a siégé au Conseil municipal de 1977 à 1984.

Il se trouve que j'ai rencontré Robert DECOTTIGNIES récemment pour d'autres sujets et, à cette occasion, il m'a exprimé une demande que j'ai trouvée tout à fait légitime, à savoir : *j'ai une famille qui a eu en son sein un certain nombre de personnes très engagées dans tous les domaines, dont la musique.*

Je lui ai fait une promesse car, me disait-il, son père, avant de mourir, souhaitait qu'il y ait un lieu de mémoire, une espèce de reconnaissance dans la Ville à ces personnes qui, à la charnière des 19^{ème} et 20^{ème} siècles, ont contribué à faire de Roncq une ville humaine, une ville dynamique, une ville en plein développement.

Il m'a demandé si l'on ne pourrait pas apposer un panneau « square Decottignies » sur la maison familiale pour signaler tout ce que cette famille a apporté à la Ville.

Je lui ai répondu aussitôt que c'était bien entendu.

Voyez sur la projection où la plaque sera posée, dès que l'affreuse cabine téléphonique sera enlevée car elle est ignoble. Cette partie sera donc réaménagée et on pourra y apposer une plaque « square Decottignies ».

Je voudrais quand même rappeler qui sont les DECOTTIGNIES, pour les plus jeunes d'entre nous.

Votre arrière-grand-père s'appelait Antoine ; il a été Secrétaire de mairie de 1848 à 1886. Au tout début des premiers pas de la République, Antoine DECOTTIGNIES était présent et je l'ai fréquenté en relisant un certain nombre de rapports de conseil municipal qu'il a sans doute rédigés accompagnant, en quelque sorte, les balbutiements de la République au village, à Roncq.

Cela fait référence à la famille DEBATS qui nous a également demandé de dénommer une salle « Paul-DEBATS » ... Lorsque je sais tout le rôle, un peu différent certes hier, que tiennent les Directeurs généraux de service, appelés auparavant Secrétaire généraux, il m'a semblé tout à fait opportun de s'inscrire dans cette lignée.

Le grand-oncle, Henri, a lui aussi repris le flambeau puisqu'il fut Secrétaire général de mairie de 1886 à 1919. Il a véritablement accompagné les premiers pas d'un Alphonse LOEUL qui arrivera juste après la première guerre mondiale.

Emile DECOTTIGNIES, grand-père de Robert, fut Conseiller municipal avant 1914 et de 1925 à 1935. Je crois savoir que c'est sous le mandat de Jules CORNARD dont une rue porte le nom et que vous empruntez tous régulièrement.

Puis on entre dans la fratrie plus proche de M. DECOTTIGNIES.

Le père, Henri (l'autre Henri), fut l'un des fondateurs de la Philharmonie de Roncq en 1920...

Voyez que nous sommes dans les associations les plus importantes, et dans l'administration, et la vie municipale ce qui justifie pleinement cette dénomination, cette localisation.

Henri DECOTTIGNIES a été Vice-Président, sous-chef et directeur des cours de musique de la Philharmonie. Il a reçu en 1963 la Médaille de la ville de Roncq avant son départ en retraite qu'il a passée à Moissac dans le Tarn et Garonne.

Je conclus avec Robert DECOTTIGNIES, Conseiller municipal à Roncq entre 1977 et 1984.

Entre 1886 et 1984, il y a quasiment un siècle de présence municipale et administrative dans cette Commune ; c'est assez rare pour le souligner et saluer le sens de l'engagement et la fidélité à une commune, à une période où il y avait peu de mobilité ; il faut bien le dire.

Votre père est parti en retraite dans le Tarn et Garonne mais, à l'époque, on naissait et on mourrait dans sa commune.

Tout cela fait que, lorsque j'ai posé la question, on m'a dit de foncer. Nous le ferons le moment venu, une fois que la cabine téléphonique sera enlevée, de manière à pouvoir y apposer cette plaque avec votre famille... J'imagine que vous réunirez vos enfants et petits-enfants puisque l'aventure continue, non plus à Roncq mais ailleurs. Je pense que cela nécessite des applaudissements nourris envers les membres de votre famille.

(Applaudissements)

Monsieur DECOTTIGNIES, en principe vous ne pouvez pas répondre mais, exceptionnellement, je vous invite à venir au bureau pour dire quelques mots... Cela vous redonnera le goût du temps des conseils municipaux.

M. DECOTTIGNIES –

Je tenais à remercier Monsieur le Maire et le Conseil municipal d'avoir accédé à la demande de mon père qui l'a faite quelques mois avant de décéder. Une demande précédente n'avait pas eu de suite.

Il y a peu de temps j'ai rencontré, par hasard, Monsieur le Maire en mairie et j'ai eu comme un flash, me disant... *Et si je refaisais la demande !*

J'ai donc eu le plaisir de le rencontrer la semaine suivante, lui ai fourni un dossier très complet. J'ai été prévenu qu'il y aurait une suite.

Je tiens à le remercier à nouveau ainsi que l'ensemble du Conseil municipal.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE –

Merci et nous nous reverrons donc à la rentrée pour inaugurer le square de votre famille, qui est un peu la nôtre.

<i>MAISON DE QUARTIER DU BLANC-FOUR - Dénomination</i>

M. LE MAIRE –

J'ai fait déposer sur table un second projet de dénomination que je souhaitais soumettre. C'est un peu précipité parce que le Préfet nous demande de dénommer les lieux de vote pour les prochaines échéances. Il y aura naturellement la nouvelle salle du Blanc-Four où il y a déjà un espace dénommé Paul-Debats.

Nous souhaitons donner un nom qui ne soit pas « maison de quartier » car trop générique, mais un nom tourné vers l'école et qui, en même temps, puisse répondre à la problématique moderne.

Vous savez que nous sommes très engagés dans le programme VIF – Vivons en Forme et, dans ce cadre, nous avons remis dans les cours de récréation des jeux d'enfants qui y ont été peints. L'idée de « la marelle » en provient.

La marelle, c'est aussi une dénomination liée au monde scolaire, à l'école d'avant mais que l'on souhaite être un jeu d'aujourd'hui.

C'est aussi le symbole de la distraction et du loisir.

Et on espère que les gens vivront dans cette maison d'une manière décontractée et créative.

Il nous a donc semblé intéressant de pouvoir dénommer de manière fleurie, sans prétention, ce lieu sous le terme de « la marelle ».

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Comme vous venez de le dire, c'est un peu précipité et M. Thibault TELLIER est absent ce soir. Je pense qu'il aurait pu apporter des explications historiques sur les lieux. Je n'essaierai pas de le remplacer dans ce domaine.

Je signale simplement qu'auparavant c'était aussi l'école Valles... Il aurait peut-être été bon de conserver cette mémoire.

M. LE MAIRE –

Et encore avant, c'était l'école chrétienne qui, à l'époque des lois congrégationnistes, a été sécularisée, laïcisée pour devenir communale. C'est un peu ambigu ; la vraie mémoire est quand même chrétienne. Si vous regardez bien le fronton, il s'y trouve une petite niche qui devait à l'époque accueillir une statue chrétienne mais personne ici ne l'a connue.

M. ZAJDA –

M. TELLIER étant absent, on doit donc partir de cette mémoire historique. Mais la décision de la dénomination ne peut-elle vraiment pas attendre le prochain Conseil municipal de juillet ?

M. LE MAIRE –

Ce pourrait être le cas dans l'absolu mais le Préfet a besoin d'une dénomination du lieu.

La proposition, qui vous est faite, n'a rien de scandaleux et ne porte pas atteinte à la bonne moralité publique. On reste dans une dénomination qui n'est pas connotée ; c'est très sympathique, très fleuré.

M. ZAJDA –

C'était surtout pour la mémoire de M. VALLES...

M. LE MAIRE –

Je pense que M. VALLES ne manque pas de lieux mémoire en France.

La famille DECOTTIGNIES n'en avait pas alors que M. VALLES est gâté en France. Il suffit de consulter le lexique toponymique de la famille Valles.

Je pense donc rester sur la proposition « la marelle » qui n'engage pas l'avenir, qui ne heurte pas la bonne moralité publique et qui reste finalement neutre tout en respectant l'usage du lieu qui va quand même profondément changer.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

C'est effectivement une bonne dénomination d'autant que c'est un jeu où les enfants disent : 1, 2, 3, Soleil... en espérant qu'elle nous attirera beaucoup de soleil.

(Rires)

M. LE MAIRE –

Je l'espère aussi !

Monsieur PLOUVIER, vous avez une contestation de Mme LEROUGE ; il fallait que cela arrive.

Mme LEROUGE –

Le jeu c'est : 1, 2, 3, Ciel...

M. PLOUVIER –

Je me serais trompé ; au temps pour moi. Pourtant j'y ai joué récemment avec ma petite-fille en vacances dans un parc public où une marelle était peinte au sol. Mes petits-enfants ont bien chantonné : 1, 2, 3, soleil...

M. LE MAIRE –

En l'absence de Thibault TELLIER, nous allons clôturer cette question et sommer notre collègue d'organiser un colloque sur la marelle et son histoire où l'on pourrait apprendre beaucoup de choses.

(Rires)

Je vous propose néanmoins d'approuver l'appellation « la marelle » qui est plutôt sympathique. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Action Roncquoise Citoyenne »

Abstention « Roncq avec vous »

La maison de quartier s'appellera désormais « la marelle », Monsieur DESMET.

M. DESMET –

Nous mettrons en place une organisation pour évoquer la marelle lors des décorations intérieures.

1.01 - PISCINE MUNICIPALE - Mise à disposition ponctuelle de personnel de la ville d'Halluin - Convention à conclure

Un récent mouvement de personnel au sein de notre piscine municipale nous a conduits à étudier différentes hypothèses d'optimisation des ressources humaines indispensables au fonctionnement de cet équipement, en garantissant par ailleurs la mixité d'activités de nos éducateurs sportifs au sein de nos écoles primaires.

Dans une logique de mutualisation et de coopération "intercommunale", nous avons réussi à nouer un accord avec la commune voisine d'Halluin (la piscine est fermée temporairement pour travaux) portant mise à disposition de personnel.

Selon convention jointe en annexe, nos villes vont conclure un accord de mise à disposition ponctuelle de personnel pour les périodes du 28 avril au 9 juin 2013 (un agent) et du 1^{er} au 31 août 2013 (deux agents), soit un peu plus de trois mois d'un emploi à temps complet.

En contrepartie, la ville de Roncq remboursera la ville d'Halluin des frais de rémunération et charges sociales correspondantes.

Outre la saisine de la Commission Administrative Paritaire (CAP) obligatoire entreprise par la collectivité "d'origine" (Halluin), notre Comité Technique Paritaire (CTP) a également été informé de cette formule de remplacement (séance du 15 mai 2013).

Nous vous demandons donc d'émettre un avis favorable sur cette formule de mise à disposition de personnel entre nos villes d'Halluin et Roncq et d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 mai 2013.***

P.J. : projet de convention de mise à disposition de personnel

M. LE MAIRE –

Nous entrons dans l'ordre du jour qui a été quelque peu chamboulé ; je m'en excuse.
Vous savez que j'essaie de chercher un peu partout des pistes de mutualisation de moyens, de personnels. Tout ce qui peut favoriser la mutualisation, les synergies entre les communes qui le souhaitent, est bienvenu.

Le départ de l'un de nos agents de la piscine municipale a fait que nous avons pu rechercher une dynamique de coopération intercommunale à laquelle la ville d'Halluin a répondu positivement en mettant à notre disposition ponctuelle du personnel entre le 28 avril et 9 juin et du 1^{er} au 31 août.

Il s'agit d'approuver naturellement cette démarche et de me permettre de signer la convention avec la ville d'Halluin. Surtout de rembourser à cette dernière les frais de rémunérations et de charges sociales correspondantes.

Pour votre information, une copie de la convention est jointe à la délibération.

En outre, le Comité technique paritaire, dans sa séance du 15 mai, a eu à entendre cette question.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 - VIE ASSOCIATIVE - Adhésion à l'Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord/Pas-de-Calais (URACEN) - Convention à conclure

L'union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord - Pas-de-Calais dont le siège social est installé 177 rue du Général de Gaulle à LA MADELEINE (59110) apporte depuis 40 ans, soutien et conseil aux associations et communes dans des domaines tels que :

- *l'accompagnement des associations dans leur gestion quotidienne (règles statutaires, juridiques, fiscales, sociales...) et leurs relations avec les collectivités publiques ;*
- *l'aide aux porteurs de projet associatif ;*
- *une "interface" avec l'URSSAF ;*
- *la formation à la gestion associative ;*
- *l'information régulière sur l'actualité associative et culturelle ;*

- la mise à disposition d'un centre de documentation complet sur la vie associative régionale et nationale ;
- l'animation d'un réseau d'associations et/ou collectivités publiques et une plate-forme d'échanges...

Bon nombre de communes et d'intercommunalités ont déjà rejoint l'URACEN, dans une démarche d'accompagnement, d'information et d'échanges entre collectivités publiques et associations.

Il vous est proposé ce soir de rejoindre ce mouvement fédérateur, tant pour nos associations, pour la Maison des Associations mais aussi nos services municipaux qui travaillent en lien avec le secteur associatif. Au sein de l'URACEN, la ville et ses partenaires associatifs auront ainsi un atout supplémentaire dans les constructions partenariales.

Pour cela, il nous faut (la ville) devenir membre adhérent de l'URACEN et acquitter la cotisation correspondante (500 €/an à ce jour). Cette adhésion municipale se traduit par la conclusion d'une convention (jointe en annexe) fixant les engagements réciproques des deux parties signataires.

Adhésion et convention forment un tout indissociable. Le partenariat est reconduit automatiquement chaque année par le paiement de la cotisation en vigueur. En tant que membre (personne morale), la ville sera bien entendu représentée à l'Assemblée Générale par le Maire ou son délégué, ce dernier étant alors désigné par voie d'arrêté.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 mai 2013.***

P.J. : projet de convention entre la commune de Roncq et l'URACEN

M. LE MAIRE –

La vie associative se structure. Nous avons rencontré l'URACEN qui est une aide tout à fait intellectuelle de prestation auprès du monde associatif ; c'est une interface sérieuse avec laquelle nous travaillions lorsque j'étais Adjoint à la vie associative sous d'autres cieux, qui a ensuite été clôturée parce qu'on l'estimait sans doute moins d'efficace et qui revient à l'actualité du Conseil municipal de Roncq. Nous avons pensé que cette collaboration avec l'URACEN serait tout à fait bénéfique. La cotisation est de 500 € annuels.

Nous avons souhaité vous présenter cette convention que nous évaluerons, comme toutes les conventions et partenariats.

Si le résultat est positif, nous poursuivrons le dispositif.

Si ce n'est pas le cas, nous l'arrêterons tout simplement.

Cela permet aussi, à l'interne, d'avoir un observateur qui représentera le Maire lors des assemblées générales.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - ACCUEILS PERISCOLAIRES - Reprise des activités correspondantes dans le budget principal de la Ville - Tarification actualisée au 1^{er} septembre 2013 - Conventonnement avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - A adapter

Les accueils périscolaires sont aujourd'hui gérés par la Caisse des Ecoles (C.E. - Etablissement public administratif engendrant autonomie juridique et financière). Les activités correspondantes se traduisent par les accueils du matin et du soir ainsi que les ateliers méridiens dans nos écoles maternelles et primaires publiques et ce, durant les temps scolaires. L'accueil du matin et du soir fonctionne respectivement entre 7h30 et 8h30 et 16h30 et 19h00 au plus tard, en précisant que pour les écoles primaires, les études surveillées fonctionnent entre 16h30 et 17h30. Pour ce qui est de l'accueil du soir jusqu'à 19 heures, nous réfléchissons à ramener celui-ci à 18h30, dans une logique d'harmonisation avec les accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H).

La réforme des rythmes scolaires qui sera mise en œuvre à partir de la rentrée 2014/2015, dont une phase d'information et de concertation va s'ouvrir dès le mois de juin prochain, nous conduit à reprendre sous la « bannière municipale » (budget principal de la ville) les activités périscolaires, dès l'instant où de fait, leur gestion relève effectivement et naturellement de notre direction municipale de la « vie scolaire ». Nous serons ainsi en cohérence au regard de l'organigramme municipal et en efficience quant à la gestion des ressources humaines correspondantes. Les personnels concernés (au nombre d'une quinzaine) sous un statut de non titulaire ("vacataires" - horaires), auront ainsi dès la rentrée 2013/2014, un seul employeur public (la ville) alors qu'à ce jour, ils sont rémunérés par deux entités (la ville pour l'encadrement de la cantine, entrée et sortie d'écoles... et la caisse des écoles pour les activités objet de la présente). A cela s'ajoute le plus souvent, des activités « intermittentes » pour le compte de l'opérateur en charge de nos A.L.S.H. Un des sens de la démarche entreprise étant d'avoir des collaboratrices et collaborateurs au service d'un seul et même employeur, en charge de traduire la politique municipale dans les parcours éducatifs de nos enfants dès leur plus jeune âge.

Bien évidemment ce mouvement n'a rien d'exclusif puisque nos partenariats avec le secteur associatif se renforcent, faisant des associations volontaires (et conventionnées à cet effet) autant de partenaires contribuant auxdits parcours éducatifs, comme nous l'avons initié depuis cette année scolaire 2012/2013 au travers de l'AMIS. Nous sommes ici dans une logique complémentaire de consolidation de notre tissu associatif, à partir d'objectifs communs, servant l'intérêt général. La Commission Extra Municipale des Sports et de l'Activité Physique (CESAP) étant une des passerelles actives de co-construction partenariales, mettant en synergie une pluralité d'acteurs.

Dès l'instant où vous validez cette reprise d'activités par la ville, outre les mouvements de personnels, nous avons également à faire face aux ajustements de crédits correspondants. Annuellement, les crédits de personnel « présent » environ 220 000€, limité à environ 90 000€ pour le premier trimestre scolaire 2013/2014 (septembre à décembre 2013), objet des mouvements de crédits du budget supplémentaire de ce soir.

De manière connexe, nous avons également à reprendre à notre compte la tarification en vigueur de ces activités périscolaires et de les actualiser avec effet du 1^{er} septembre 2013, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE à la consommation (+ 1 %).

Nous vous proposons donc la tarification ci-après :

TARIFICATION ACCUEIL PERISCOLAIRE EN VIGUEUR
(Caisse des Ecoles jusqu'à fin d'année scolaire 2012/2013)

RONCQUOIS	2012	
	QF MENSUEL CAF	PRE INSCRIT
Moins de 400 €	0.64 €*	1.64 €
De 400 € à moins de 640 €	1.05 €	2.05 €
De 640 € à moins de 860 €	1.26 €	2.26 €
De 860 € à moins de 1 150 €	1.68 €	2.68 €
De 1.150 € à moins de 1.500 €	1.89 €	2.89 €
A partir de 1.500 €	2.10 €	3.10 €
NON RONCQUOIS	PRE INSCRIT	NON PREINSCRIT
Autre commune de résidence	2.63 €	3,63 €

*contribution CCAS 0.32 € à déduire

TARIFICATION ACCUEIL PERISCOLAIRE
A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013

RONCQUOIS	A compter de Septembre 2013	
	QF MENSUEL CAF	PRE INSCRIT
Moins de 400 €	0.65 €*	1.65 €
De 400 € à moins de 640 €	1.06 €	2.06 €
De 640 € à moins de 860 €	1.27 €	2.27 €
De 860 € à moins de 1 150 €	1.70 €	2.70 €
De 1.150 € à moins de 1.500 €	1.91 €	2.91 €
A partir de 1.500 €	2.12 €	3.12 €
NON RONCQUOIS	PRE INSCRIT	NON PREINSCRIT
Autre commune de résidence	2.66 €	3.66 €

*contribution CCAS 0.33 € à déduire

Enfin nous avons également à revoir la convention tripartite conclue entre la Ville, la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) relativement à la prise en charge partielle par ce dernier, des frais de restauration, A.L.S.H, accueils périscolaires et l'AMIS et refondue au 31 décembre 2012 (effet au 1^{er} septembre 2012). Cette convention devra être avenantée (n°1), pour constater la redistribution des activités et la muter en convention bipartite entre la ville et le CCAS. Le CCAS et la Caisse des Ecoles auront également à délibérer dans ce sens. Nous vous demandons donc d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la conclusion de cet avenant (n°1) dont la date d'effet est fixée au 1^{er} septembre prochain.

Le Comité Technique Paritaire (C.T.P) a eu à connaître du présent dispositif dans sa séance du 15 mai 2013.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 14 mai 2013.

M. LE MAIRE –

Vous savez qu'en termes d'organisation des ressources humaines, sans être un capharnaüm, des personnels dépendaient de la Caisse des écoles, d'autres de la Ville ; la gestion en était quelque peu complexe.

Pour la réforme des rythmes scolaires, vous savez que nous allons entrer dans le vif du sujet à partir d'une conférence que nous avons souhaité organiser début juin avec une psychologue reconnue pour sa compétence professionnelle et qui a même un peu travaillé avec la municipalité de Lille sur les rythmes scolaires.

Mme Claire LECONTE va donc inaugurer notre réflexion ; nous avons souhaité l'aide d'une spécialiste pour entamer notre réflexion qui ne doit pas être polluée par des contingences personnelles, matérielles, techniques ou financières. Nous avons à nous en extraire pour être vraiment dans la santé de l'enfant, dans la chronobiologie et dans ce qui est vraiment bénéfique pour l'enfant.

Cette personne, qui fait l'unanimité dans son domaine de réflexion et d'action, a répondu positivement à notre sollicitation. Elle entamera donc un échange que nous souhaitons le plus large possible. Nous ne nous sommes pas limités aux parents d'élèves ; nous avons vraiment ouvert la réflexion à toute la population et, pour ce faire, nous avons créé une adresse mail que vous trouverez facilement sur le site de la Ville, à travers laquelle les gens peuvent poser leurs questions de manière à avoir un premier filtre non pas d'opportunité mais pour que la réunion soit fluide et que l'on puisse synthétiser les questions pour les rapporter à Mme Claire LECONTE.

Par la suite, cette adresse mail sera valide pour tout le temps de la réflexion puisque M. VARLET recevra l'ensemble des acteurs concernés, notamment les parents d'élèves, les associations, l'Inspecteur d'Académie nous accompagnant dans cette démarche, les directeurs d'écoles.

A l'automne, il nous rapportera cette « première récolte » de manière à ce que nous puissions avoir une température et voir vers quoi nous nous engageons.

Naturellement, vous sentez bien que la réforme des rythmes scolaires vient nous remettre en cause, nous réinterroger dans nos pratiques (c'est d'ailleurs bon de le faire en permanence), revisiter les schémas qui fonctionnent depuis des dizaines d'années.

Il nous est apparu utile, en termes de vie scolaire, de redonner de la cohérence et de faire en sorte de redonner un patron unique à l'ensemble de ces personnels qui sont dans les écoles

maternelles et primaires publiques en accueil périscolaire. En même temps, c'est utile d'organiser les mouvements de crédits nécessaires, sous l'autorité de M. BOSSUT, et de réactualiser la grille tarifaire en suivant l'évolution de l'indice INSEE à la consommation (+ 1%). Enfin il est nécessaire de m'autoriser à revoir les conventions (Il y avait forcément une convention tripartite entre la Caisse des écoles, la Ville et le CCAS pour la prise en compte de l'action sociale, notamment dans les frais de restauration) pour qu'il n'y ait plus qu'une seule convention.

Cette question a été entendue et portée devant les membres du CTP, toujours dans sa séance du 15 mai 2013.

Je suis ouvert à vos questions.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Par rapport à cette question, il y a un point que je ne comprends pas très bien. En réunion plénière, j'ai demandé à M. VARLET si cette délibération était directement liée à la réforme des rythmes scolaires et il m'a répondu par la négative, sans autre forme d'explication. Cette réponse très laconique n'était pas de nature à éclairer ma lanterne et à nourrir notre réflexion.

Je dois vous dire qu'au début nous étions plutôt partisans que cette activité soit reprise en direct par la Ville puisque cela allait plutôt dans notre sens.

Vous nous dites que cette délibération a un lien avec les rythmes scolaires ; pour votre Adjoint, ce n'est pas le cas. C'est un peu flou et si c'est un flou, comme dit quelqu'un que vous connaissez, il doit y avoir un loup quelque part.

M. LE MAIRE –

Excusez-moi, c'est la grand-mère qui le connaît et, pour ma part, je ne connais pas la grand-mère.

Monsieur VARLET va vous répondre de suite.

M. PLOUVIER –

Je voudrais ajouter que, dans cette délibération, je vois une certaine forme d'incohérence, de manque de logique :

- D'un côté, vous privatisez à tout-va (j'oserais le dire)
- Ici, vous remunicipalisez une activité qui est assurée par une structure paramunicipale.

J'avoue franchement ne pas très bien comprendre.

M. LE MAIRE –

Vous n'avez pas été clair, Monsieur VARLET.

Quelle est cette histoire !

M. VARLET –

En effet, je n'ai pas dû être très clair. Peut-être n'ai-je pas suffisamment argumenté mais on était resté juste sur le problème du transfert des personnels de la Caisse des écoles vers la Ville. On peut effectivement le rattacher au fait qu'il y aura une réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 alors que ce transfert se fera dès le 1^{er} septembre 2013. C'est sans doute pour cette non-concomitance de dates que j'ai répondu très rapidement à M. PLOUVIER que cela n'avait pas d'impact sur les rythmes scolaires, mais il y en aura quand même.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Je suppose que ce transfert ne peut être qu'un bien pour les personnels concernés. Peut-être pourront-ils assurer d'autres activités ?

Auparavant ils étaient « coincés » sur la Caisse des écoles et désormais ils pourront faire certains travaux sur la Ville.

M. LE MAIRE –

Ce qu'ils font d'ailleurs déjà puisque certains ont des doubles métiers en quelque sorte.

M. ZAJDA –

Et du coup ils n'auront plus qu'un seul employeur.

M. LE MAIRE –

Absolument.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Un petit commentaire supplémentaire qui s'adresse peut-être à M. BOSSUT : au niveau du financement, actuellement la garderie périscolaire nous coûte 140.000 € et on transfère 90.000 €... Que représente cette différence de 50.000 € ?

Réduirait-on le nombre d'heures ?

Je ne le sais pas ; on n'a pas non plus eu d'explications à ce sujet.

M. BOSSUT –

En fait, on récupère les excédents de la Caisse des écoles que l'on rebascule sur le budget de la Ville. C'est l'explication de la différence que vous pointez ; il s'agit simplement d'un transfert de charges de la Caisse des écoles vers le budget de la Commune. Par contre, comme le budget de la Caisse des écoles est excédentaire, la subvention qui lui sera attribuée au cours de l'année 2013 sera inférieure à ce qui a été imaginé au départ.

Nous le verrons lors du vote du budget supplémentaire de la Caisse des écoles, fin juin.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention « Action Roncquoise Citoyenne »

Je vous remercie ; la délibération est ainsi adoptée.

1.04 - SERVICES A LA FAMILLE - Tarifications - Actualisation - Restauration - Accueils de loisirs et centres de vacances - Académie municipale d'initiation au sport (AMIS) et piscine - Entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2013

Depuis notre délibération inaugurale du 10 novembre 2009 (n°10/11/2009/45) et son cortège de délibérations subséquentes, notre assemblée a construit une politique tarifaire équitable, tenant compte à la fois des ressources des familles et de leur composition. Ces éléments sont exprimés par le QUOTIENT FAMILIAL, cette référence étant historiquement celle des Caisses d'Allocations Familiales (C.A.F) mais aussi de plus en plus, des collectivités publiques.

Ce quotient familial est modulé selon SIX "tranches", cette modulation étant exclusivement réservée aux Roncquoises et aux Roncquois. Pour les familles roncquoises les plus modestes (Q.F. < 400€/mois), nous avons également prévu une prise en charge partielle mais significative de notre Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), de sorte que le « reste à charge » de celles-ci soient à la fois supportable et responsabilisable.

Dans la construction de ce socle tarifaire, nous avons également ajouté le principe de son indexation régulière en fonction de l'évolution des conditions économiques. Nous avons aussi pris

le parti de nous référer à l'indice INSEE à la consommation, pour une révision tarifaire annuelle applicable au 1^{er} septembre (rythmes scolaires...).

Nous avons par ailleurs assorti notre tarification "cantine" (la Caisse des Ecoles ayant fait de même pour les accueils périscolaires) d'une "pénalité forfaitaire" de 1€ supplémentaire pour chaque repas servi qui n'a pas fait l'objet d'une réservation dans le délai requis (7 jours minimum). Reste ici posée la problématique des parents peu scrupuleux qui "laissent" leurs enfants à l'école durant le temps méridien sans aucune pré-inscription même tardive. A ce jour, nous appliquons le forfait supplémentaire susvisé d'1€. Nous aurons à réfléchir sur cette "sur-tarification" applicable aux retardataires ou négligents, ces derniers pouvant par ailleurs choisir à la "dernière minute" de reprendre leurs enfants chez eux (repas non consommés...).

Nous sommes ici au cœur d'un sujet tout aussi important que la tarification en elle-même et qui vise à lutter contre le gaspillage alimentaire. Nous avons d'ores et déjà amorcé une stratégie pour combattre ce fléau qui est un vrai désastre économique, écologique mais aussi éthique. Un plan de formation en direction de tous nos personnels municipaux de "cantine" a été mis sur pied depuis la dernière rentrée scolaire. Des actions de sensibilisation des enfants sont traduites par voie de jeux ou affichages... Un groupe de travail interne réfléchit sur les axes de progrès possibles.

Nous aurons donc à revenir vers vous sur cette thématique lorsque nos réflexions auront concrètement progressé, les enjeux allant bien au-delà du thème de ce soir relativement à la tarification.

Pour en revenir au cœur du sujet de ce soir, relativement à l'actualisation des diverses tarifications municipales, nous vous proposons de retenir comme les années précédentes, l'évolution de l'indice INSEE (prix à la consommation des 12 derniers mois). Celle-ci est plus modérée et même en recul, par rapport aux années précédentes pour se situer à + 1 % (constat INSEE - mars 2013).

Dès l'instant où nous décidons de retenir cette indexation de 1 %, l'actualisation tarifaire de nos cantines, accueils de loisirs et centres de vacances, l'AMIS (Académie Municipale d'Initiation au Sport) et piscine est la suivante au 1^{er} septembre 2013 :

TARIFICATION RESTAURATION SCOLAIRE EN VIGUEUR

TRANCHES	RONCQUOIS	PREINSCRIT	NON PREINSCRIT
	QF mensuel CAF	Prix du repas	Prix majoré (1 € supplémentaire)
1	Moins de 400 €	1.25 €*	2.25 €
2	De 400 € à moins de 640 €	1.97 €	2.97 €
3	De 640 € à moins de 860 €	2.71 €	3.71 €
4	De 860 € à moins de 1 150 €	3.44 €	4.44 €

5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	3.86 €	4.86 €
6	A partir de 1 500 €	4.16 €	5.16 €
	NON RONCQUOIS	PREINSCRIT	NON PREINSCRIT
	Autre commune de résidence	4.38 €	5.38 €

*contribution CCAS 0.73 € à déduire

TARIFICATION RESTAURATION SCOLAIRE
A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013

TRANC HES	RONCQUOIS	PREINSCRIT	NON PREINSCRIT
	QF mensuel CAF	Prix du repas	Prix majoré (1 € supplémentaire)
1	Moins de 400 €	1.26 €*	2.26 €
2	De 400 € à moins de 640 €	1.99 €	2.99 €
3	De 640 € à moins de 860 €	2.74 €	3.74 €
4	De 860 € à moins de 1 150 €	3.47 €	4.47 €
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	3.90 €	4.90 €
6	A partir de 1 500 €	4.20 €	5.20 €
	NON RONCQUOIS	PREINSCRIT	NON PREINSCRIT
	Autre commune de résidence	4.42 €	5.42 €

*contribution CCAS 0.74 € à déduire

TARIFICATION ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
ET CENTRES DE VACANCES EN VIGUEUR

QUOTIENT familial mensuel CAF	Contribution enfant/jour					Centres de vacances (colonies)
	*Mercredi Récré' Anime *ados loisirs	*mercredi Récré' anime	*mercredi Récré' anime *vacances scolaires	*mercredi Récré' anime *vacances scolaires		
	<i>½ journée sans repas</i>	<i>Matin avec repas</i>	<i>Journée avec repas</i>	<i>Journée sans repas</i>		
1	Moins de 400 €	1.02 €	2.27* €	3.29* €	2.04 €	16,37 €/jour
2	De 400 € à moins de 640 €	1.13 €	3.10 €	4.23 €	2.26 €	17,40 €/jour
3	De 640 € à moins de 860 €	1.23 €	3.94 €	5.14 €	2.46 €	18,40 €/jour
4	De 860 € à moins de 1 150 €	1.33 €	4.77 €	6.10 €	2.66 €	20,46 €/jour
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	1.43 €	5.29 €	6.72 €	2.86 €	22,50 €/jour

6	A partir de 1 500 €	1.54 €	5.70 €	7.24 €	3.08 €	24,55/jour
	Halluinois	2.15 €	6.53 €	8.67 €	4.30 €	Néant

*contribution CCAS de 0.73 € à déduire

TARIFICATION ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
ET CENTRES DE VACANCES
A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013

QUOTIENT familial mensuel CAF	Contribution enfant/jour					Centres de vacances (colonies)
	*Mercredi Récré'Anime *ados loisirs	*mercredi Récré'anime	*mercredi Récré'anime *vacances scolaires	*mercredi Récré'anime *vacances scolaires		
	<i>½ journée sans repas</i>	<i>Matin avec repas</i>	<i>Journée avec repas</i>	<i>Journée sans repas</i>		
1	Moins de 400 €	1.03 €	2.29 €* 2.29 €	3.32 €* 3.32 €	2.06 €	16.53 €
2	De 400 € à moins de 640 €	1.14 €	3.13 €	4.27 €	2.28 €	17.57 €
3	De 640 € à moins de 860 €	1.24 €	3.98 €	5.22 €	2.48 €	18.58 €
4	De 860 € à moins de 1 150 €	1.34 €	4.81 €	6.15 €	2.68 €	20.66 €
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	1.44 €	5.34 €	6.78 €	2.88 €	22.72 €
6	A partir de 1 500 €	1.55 €	5.75 €	7.30 €	3.10 €	24.80 €
	Halluinois	2.17 €	6.59 €	8.76 €	4.34 €	Sans objet

*contribution CCAS de 0.74 € à déduire

Nous vous proposons par ailleurs d'actualiser notre grille tarifaire intéressant l'Académie Municipale d'Initiation au Sport (A.M.I.S) et la piscine, toujours dans la limite de l'évolution de l'indice susvisé (+ 1 %), avec effet au 1^{er} septembre prochain (sous réserve application arrondi pour la piscine).

TARIFICATION AMIS (année scolaire 2012/2013)

TRANCHES	QF mensuel CAF	TARIF (1) (2) (3)
1	Moins de 400 €	4.50 €* 4.50 €
2	De 400 € à moins de 640 €	7.50 €

3	De 640 € à moins de 860 €	9.00 €
4	De 860 € à moins de 1 150 €	12.00 €
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	13.50 €
6	A partir de 1 500 €	15.00 €
	NON RONCQUOIS	18.50 €

*prise en charge par le CCAS à hauteur de 2.25 €.

(1) tarifs forfaitaires applicables par période scolaire entre vacances (5 à 7 semaines à raison d'une séance par semaine)

(2) pré-facturation en début de période

(3) comme pour les autres prestations de service, la facturation aux familles fera apparaître le coût de revient municipal.

TARIFICATION AMIS PERIODE SCOLAIRE 2013/2014

TRANCHES	QF mensuel CAF	TARIF
1	Moins de 400 €	4.54 €*
2	De 400 € à moins de 640 €	7.57 €
3	De 640 € à moins de 860 €	9.09 €
4	De 860 € à moins de 1 150 €	12.12 €
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	13.63 €
6	A partir de 1 500 €	15.15 €
	NON RONCQUOIS	18.68 €

*prise en charge par le CCAS à hauteur de 2.27 €.

TARIFICATION PISCINE A COMPTE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013

DESIGNATION	TARIFS 1 ^{er} septembre 2012	NOUVEAUX TARIFS – 1 ^{er} septembre 2013
Ecoles primaires et maternelles, publiques et privées de la commune	Gratuité	Gratuité
C.L.S.H. de la commune		
Enfants de moins de 4 ans		
Services de police, pompiers, maîtres-nageurs et éducateurs sportifs (BEESAN)		
Groupes d'associations roncuquoises (uniquement durant les vacances scolaires, à raison d'une séance par année par association en accord avec le service des sports)		
Accessoires nautiques		
Etablissements secondaires, public ou privé, implantés sur Roncq	0.50 €	0.50 €

Demandeurs d'emploi roncquois inscrits à Pôle Emploi		
Personnes en situation d'handicap reconnues M.D.P.H.		
Enfants de 4 à 16 ans	1.30 €	1.30 €
Ecoles extérieures à la commune (tarif individuel)		
C.L.S.H. extérieurs à la commune	2.50 €	2.50 €
Enfants de plus de 16 ans et adultes		
Abonnement de 10 entrées enfants de moins de 16 ans	11.70 €	11.80 €
Abonnement de 10 entrées agents communaux de la ville de Roncq		
Abonnement de 10 entrées adultes	22.50 €	22.70 €
Carte piscine famille de 20 entrées sans limite de validité	26.00 €	26.30 €
Abonnement de 10 leçons de natation enfant (entrées comprises)		
Abonnement de 10 leçons de natation adulte (entrées comprises)	45.00 €	45.50 €
Abonnement de 10 séances d'aquagym, adultes (entrées comprises) y compris les seniors		

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 14 mai 2013.

M. LE MAIRE –

Monsieur BUCQUOYE, vous avez la parole.

M. BUCQUOYE –

Merci, Monsieur le Maire.

Par notre délibération du 10 novembre 2009, nous avons marqué notre volonté de construire une politique tarifaire équitable dont les principes reposent sur le socle suivant :

- Tout d'abord un juste équilibre entre la part payée par l'utilisateur des services et la part prise en charge par la collectivité.
- Puis une part payée par les utilisateurs prenant en considération à la fois les ressources de la famille et sa composition, ce qui aboutit au quotient familial.

Ce quotient familial est bien connu des familles puisqu'il est utilisé par la CAF et, de plus, il est de plus en plus fréquemment utilisé par les collectivités publiques.

Il convient également d'ajouter un système de prise en charge automatique par le CCAS pour les familles les plus modestes permettant à celles-ci d'en supporter les coûts tout en maintenant une responsabilisation.

Enfin, une indexation régulière au 1^{er} septembre de chaque année, en fonction des conditions économiques reposant sur l'indice INSEE à la consommation.

Nous avons également assorti notre tarification d'une pénalité de 1 € pour les repas qui n'ont pas fait l'objet d'une réservation dans le délai de 7 jours minimum.

En ce qui concerne ce dernier point, nous devons nous poser la question de la problématique des parents peu scrupuleux qui, en dehors des cas de force majeure, laissent leur(s) enfant(s) à l'école lors de la pause méridienne sans aucune inscription, même tardive. Cette problématique nous amènera à réfléchir à nouveau sur la tarification applicable aux personnes négligentes.

A travers cette problématique, se pose aussi la question du service public et de la vie en collectivité qui nécessite que chacun accepte les règles communes et dont la pérennité ne peut s'accommoder des individualismes et des égoïsmes.

Cet élément de réflexion tarifaire s'intègre au cœur d'une réflexion plus globale et particulièrement importante, qui a été évoquée par M. le Maire en préambule de ce Conseil, qu'est la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Nous avons d'ores et déjà amorcé une stratégie pour combattre ce fléau qui est un désastre éthique, écologique et économique. Dans ce cadre, un plan de formation en direction de tous nos personnels municipaux intervenant en restauration scolaire a été mis sur pied depuis la rentrée scolaire.

Et aussi des actions de sensibilisation des enfants, par le biais de jeux, d'affichages et d'animations.

Enfin, un groupe de travail interne réfléchit sur les axes de progrès possibles.

Comme vous l'avez compris, nous aurons à revenir vers vous sur cette thématique lorsque nos réflexions auront progressé ; les enjeux allant bien au-delà du thème de l'actualisation de la tarification.

Pour revenir au cœur du sujet c'est-à-dire l'actualisation des tarifications de notre restauration scolaire, des accueils de loisirs et centres de vacances, de l'AMIS, de la piscine, nous vous proposons de retenir, comme les années précédentes, l'évolution de l'indice INSEE sur les prix à la consommation des 12 derniers mois. Cette évolution est plus modérée que les années précédentes et même en recul pour se situer à 1 %.

Quant aux conséquences sur les tarifications, je ne suis pas certain que vous souhaitiez que j'égrène chaque tableau.

Nous avons appliqué une augmentation de 1 %.

Concernant les tarifications piscine, pour éviter des problématiques de centimes et de monnaie au niveau des caisses, nous avons arrondi à la dizaine de centime inférieure le plus souvent et, parfois, à la dizaine de centime supérieure.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas de question mais je ferai une simple constatation. Je voulais rappeler que, depuis le début de ce mandat, nous vous demandons, lors de l'application de toute augmentation des tarifs des services rendus aux familles, que cette hausse n'excède jamais le niveau général de l'inflation, ni celui de l'augmentation générale des salaires.

Aujourd'hui pour la première fois, c'est le cas et on ne peut que s'en réjouir.

Je rappelle que nous sommes en 2013 et que ce doit être le fruit du hasard que l'augmentation soit aussi modérée.

M. LE MAIRE –

C'est faux, Monsieur PLOUVIER. Vous n'avez pas raison puisque nous pratiquons ainsi depuis trois ans.

Regardez donc les chiffres de ces trois années et vous pourrez le constater. Vous êtes là vraiment de mauvaise foi.

M. BUCQUOYE –

C'est le cas effectivement depuis trois ans. D'ailleurs, chaque fois nous disions, entre guillemets, que nous donnions le bâton pour nous faire battre.

On revient vers vous en indexant l'augmentation des tarifs sur l'indice INSEE des prix à la consommation. C'est très facile à vérifier.

M. PLOUVIER –

Sur l'indice INSEE mais pas sur celui de l'inflation !

M. BUCQUOYE –

Aujourd'hui c'est la même chose.

M. PLOUVIER -

Non, INSEE, Institut national de la statistique des études économiques : c'est un organisme très large de statistiques.

Or c'est l'inflation qui compte et, encore plus que l'inflation, l'augmentation générale des salaires.

Quand on augmente les tarifs plus que les salaires, on augmente la pression fiscale des services que vous rendez à votre population.

M. BOSSUT –

Si vous le permettez, Monsieur le Maire.

C'est vrai, Monsieur PLOUVIER, l'indice INSEE, c'est l'indice des prix à la consommation. Et chaque année, nous avons suivi la règle de l'augmentation de l'indice INSEE.

L'indice de l'augmentation générale des salaires est complètement différent : il dépend des branches collectives du privé, des administrations. Et c'est variable.

Nous n'avons pas suivi ce schéma mais l'indice des prix à la consommation depuis le début. On peut bien sûr discuter ce choix mais c'est notre règle et nous restons cohérents.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

De mon côté, j'ai un taux moyen à 2 % mais il doit y avoir différents taux. Nous n'allons pas débattre à ce niveau-là d'autant que l'augmentation est assez minime pour une fois.

Je voudrais juste signaler qu'il aurait été bon de faire grâce de cette augmentation sur les petits coefficients, d'autant plus au vu du résultat 2012 qui va être annoncé et qui est assez important. Nous voterons néanmoins cette délibération.

M. BUCQUOYE –

Pour répondre à votre remarque, c'est déjà le cas pour les tarifications de la restauration. Je ne l'ai pas indiqué : l'augmentation de la prise en charge automatique du CCAS compense à hauteur de l'augmentation des tarifs

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie ; c'est formidable.

1.05 - POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE - Partenariat Ville/association Service des familles - Convention d'objectifs et de gestion 2009/2012 - Consolidation de notre financement 2012 et financement spécifique de la location de bâtiments modulaires - Avenant n° 5 - Extinction de ce mode de conventionnement

Monsieur Jean-Louis BEAUVENTRE, Mesdames Peggy LAMBLIN et Chantal NYS se sont retirés et non pas participés au débat.

Depuis 2009, notre partenariat avec l'Association « Service des Familles » est basé sur une convention écrite qui a été substantiellement remodelée et « musclée », sous l'appellation « Convention d'Objectifs et de Gestion ». Outre l'expression des engagements des deux parties (Ville/Association « Service des Familles »), celle-ci a affirmé plus encore l'authentique autonomie du service des familles, agissant de fait comme un "opérateur" dans la gestion de structures d'accueil de la petite enfance.

*Après ce tournant, nous avons pris un nouveau virage au 1^{er} janvier 2013, en faisant du service d'accueil de la petite enfance, un **Service d'Intérêt Economique Général (S.I.E.G)**, cette fois sur la "bannière européenne". Au subventionnement traditionnel et historique, s'est substituée la compensation des Obligations de Service Public définie contractuellement entre la Ville et le Service des Familles.*

A cela se sont ajoutés dans la période « charnière » 2011/2012, la conclusion de deux baux emphytéotiques pour les structures d'accueil des rues Destombes (la Maisonnette et crèche familiale) et de la rue Jules Watteeuw (« les Galopins »). Pour cette dernière s'est ajouté un conventionnement de financement municipal (sur lequel nous reviendrons en juillet ou septembre prochains), portant reconstruction de la maison de la petite enfance du quartier du Blanc-Four (ouverture prévue en septembre 2013).

Beaucoup d'évolutions conventionnelles dans les relations entre la Ville et le Service des Familles, celui-ci étant devenu un acteur majeur aux côtés de la ville, dès le démarrage du parcours éducatif au plus jeune âge.

Les derniers partenariats noués avec la Ville donnent bien évidemment beaucoup de garantie et de lisibilité à l'Association Service des Familles qui s'ajoutent à son expertise et ses savoir-faire. Cet opérateur a d'ores et déjà enclenché un nouveau processus de transformation de ses statuts par un ancrage encore plus fort dans l'Economie Sociale et Solidaire (E.S.S), celui-ci s'ajoutant à son choix d'élargir ses activités notamment à la jeunesse.

Les relations entre la Ville et le Service des Familles ont donc considérablement évolué ces cinq dernières années, transformant une association familiale en opérateur économique, concentré sur des métiers et des activités spécifiques, à forte valeur ajoutée de proximité. Cette ouverture se fera aussi à terme en direction des salariés de nos entreprises ronquoises (conciergerie d'entreprise, crèche d'entreprise...) mais aussi de communes métropolitaines potentiellement en demande de soutien dans les mêmes domaines.

Après ce bref exposé des évolutions partenariales, objet de la présente, nous vous proposons de consolider notre financement 2012 au regard des bilan, compte d'exploitation et rapport d'activités qui nous ont été présentés au titre de ce même exercice. Par là même, nous soldons la "convention d'objectifs et de gestion" relative à la période 2009/2012. Nous vous rappelons que

le mécanisme financier en place, prévoit un subventionnement municipal provisionnel au vu des objectifs communément arrêtés, les provisions faisant l'objet d'une consolidation et le cas échéant, d'un ajustement en fonction des documents précités produits.

Au titre de l'année 2012, la ville a versé une contribution provisoire (subvention provisionnelle) à hauteur de 765 000€ se décomposant comme suit :

- Avenant n°2	:	650 000 €
- Avenant n°3	:	+ 50 000 €
- Avenant n°4	:	+ 65 000 €

Cette somme de 765 000 € reprise dans la comptabilité de l'Association Service des Familles, couvre non seulement le fonctionnement régulier des structures d'accueil de la petite enfance, mais aussi de façon "exceptionnelle", l'installation et la location de bâtiments modulaires de juin 2012 à décembre 2012 (échéance août 2013) pour faire face à la déconstruction et à la reconstruction de la structure d'accueil du Blanc-Four, à hauteur de 62 872 €. En conséquence, notre subventionnement 2012 directement dédié au fonctionnement régulier des services correspondants se limite à 702 128 €.

Au regard des comptes produits par l'Association Service des Familles, il vous est proposé de consolider cette somme de 702 128 € dès l'instant où son utilisation est en tous points conforme aux objectifs fixés. Sa ventilation est par ailleurs arrêtée comme suit :

- MAC ⁽¹⁾ Centre-Bourg	:	235 066€
- MAC Blanc-Four	:	204 642€
- Crèche Familiale	:	190 573€
		630 281€
- RAM ⁽²⁾	:	61 537€
- Ateliers Parentalité	:	10 310€
		702 128€
TOTAL	:	702 128€

⁽¹⁾ Multi-Accueil

⁽²⁾ Relais d'Assistantes Maternelles

Il est ici utile de rappeler que la ville bénéficie d'un subventionnement CAF en contrepartie de notre Contrat Enfant Jeunesse (C.E.J) à hauteur d'un peu plus de **50 %**.

Pour une complète information, nous vous livrons ci-après quelques extraits du rapport d'activités 2012 (chiffres transmis à la CAF) :

Taux d'occupation 2012 : (70 mini/90 maxi)

- MAC Centre-Bourg	:	86,48 %
- MAC Blanc-Four	:	81,71 %
- Crèche familiale	:	85,45 %

Coût de revient global brut (intégrant frais de location des modulaires précités) :

- MAC Centre-Bourg	:	11,83 €/heure/enfant
- MAC Blanc-Four	:	10,86 €/heure/enfant
- Crèche familiale	:	9,58 €/heure/enfant

Heures de prestations services réalisés :

-	MAC Centre-Bourg	:	38 761 heures
-	MAC Blanc-Four	:	38 744 heures
-	Crèche familiale	:	41 008 heures

TOTAL			118 513 heures
--------------	--	--	-----------------------

(soit + 4,1 % par rapport aux 113 842 heures en 2011)

Subventionnement brut Ville (hors frais de location des modulaires) :

-	MAC Centre-Bourg	:	6,06 €/heure/enfant
-	MAC Blanc-Four	:	5,28 €/heure/enfant
-	Crèche familiale	:	4,65 €/heure/enfant

Au-delà de ces 702 128 €, nous avons vu que la ville a garanti les frais d'installation et de location des modulaires à hauteur de 62 872 € pour la période de juin à décembre 2012. Il nous reste à couvrir les mêmes frais de location et d'enlèvement par la période de janvier à août 2013, soit la somme de 30 638 € (93 510 € TTC au total).

Il vous est donc proposé, au travers de l'avenant n° 5 à intervenir, de :

-	consolider notre financement de fonctionnement régulier de l'Association Service des Familles à hauteur de	:	702 128 €
-	couvrir les frais de location des modulaires 2012 à hauteur de	:	62 872 €
-	couvrir les frais de location des modulaires 2013 à hauteur de	:	30 638 €
TOTAL			795 638 €

Les acomptes provisionnels ayant atteint la somme de 765 000 €, il nous reste à verser **30 638 €** à la fois pour solder les comptes 2012 et « purger » les frais relatifs aux bâtiments modulaires.

Les frais locatifs des modulaires ayant fait partie initialement du plan de financement de reconstruction de la maison de la petite enfance du Blanc-Four, ceux-ci en seront bien évidemment déduits. Une actualisation de ce plan de financement vous sera présentée en juillet ou septembre prochains. Des données d'ores et déjà collectées, il ressort que le coût de la construction sera sensiblement en retrait des chiffres annoncés. Parallèlement, le subventionnement de la CAF sera ajusté en conséquence (règle de la proportionnalité) alors que le soutien financier du Conseil Général reste à confirmer dans une quotité bien en-deçà des chiffres initialement annoncés.

Si l'ensemble de ce dispositif reçoit votre accord, nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cet avenant n° 5. Celui-ci scellera le terme de cette convention d'objectifs et de gestion 2009/2012. Seule subsistera la convention de compensation des Obligations de Service Public conclue pour 10 ans à compter du 1^{er} janvier dernier, indépendamment de celle dont nous aurons prochainement à connaître pour le financement de la maison de la petite enfance du Blanc-Four.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 14 mai 2013.**

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons.

M. BOSSUT –

(Lecture du projet de délibération)

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour l'avenant n° 5 qui se substituera à la convention d'obligation de service public, conclu pour 10 ans à compter du 1^{er} janvier dernier.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Vous savez, Monsieur le Maire, que nous avons voté avec virulence contre le nouveau statut du Service des familles à compter du 1^{er} janvier 2013. Mais comme il s'agit ici de clore les comptes 2012, nous allons donc nous abstenir sur cette résolution en réaffirmant notre opposition totale à ce nouveau mode de convention et de mandatement qui a été accordé vraiment de manière très libérale ; c'est une privatisation rampante en fait.

M. LE MAIRE –

Avant de passer au vote, je demande à nos collègues concernés de bien vouloir quitter momentanément la salle.

(Sortie de M. BEAUVENTRE, Mme LAMBLIN, Mme NYS)

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention « Action Ronquoise Citoyenne »

(Retour de M. BEAUVENTRE, Mme LAMBLIN, Mme NYS)

<p>1.06 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2013 - 2èmes versements et acomptes</p>

Dans le prolongement de notre délibération n° 26/03/2013/05 en date du 26 mars 2013, nous vous proposons ce soir une nouvelle décision en direction du secteur associatif, portant attribution de nouveaux subventionnements (ou acompte) au titre de l'année 2013.

La présente traduit donc un 2^{ème} "train de versements et acomptes", résultant des dossiers de partenariat examinés de manière circonstanciée entre nos services, la Maison des Associations (M.A) et les associations concernées.

Le tableau ci-dessous livre la synthèse des nouveaux financements municipaux :

ASSOCIATIONS VILLE	2013	
	<i>Demande 2013</i>	<i>PROPOSITION</i>
Amicale du personnel	3 500 €	3 000 €
JAR	3 000 €	3 000 €
Judo club	4 000 €	2 000 €
Cinéma Gérard-Philippe	42 000 €	42 000€ ^{(1) *}
Gymnastique	15 000 €	15 000 € ^{(2) *}
Roncq Sélinskégnny	2 200 €	2 200 €
Jeanne d'Arc	7 000 €	7 000 €
Philharmonie	8 400 €	7 000 €
Natation	8 000 €	4 000 € *
Etoile Sportive Roncquoise	20 000 €	10 000€ (acompte en attente de rencontre)
Volley Ball	7 000 €	6 000 €
TOTAL	120 100 €	101 200 € dont 29 000 € déjà versés

⁽¹⁾ dont 21 000€ déjà attribués lors du Conseil Municipal du 26 mars 2013

⁽²⁾ dont 8 000€ déjà attribués lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2012

*sous réserve conventionnement écrit à conclure

Au-delà de l'obligation légale de conventionner par écrit les subventionnements municipaux en "espèces" supérieur à 23 000€/an, vous noterez que ce conventionnement écrit est étendu à deux clubs sportifs dont le financement est pourtant en-deçà de ce seuil. Il s'agit là d'une nouvelle traduction sur la nécessité au cas par cas, de formaliser les accords passés pour garantir les engagements respectifs.

**La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 14 mai 2013.**

M. LE MAIRE –

Nous poursuivons en écoutant Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je souhaite faire un premier bilan de l'AMIS ; m'y autorisez-vous ?

M. LE MAIRE –

Allez-y, je vous en prie.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Comme promis lors d'un précédent Conseil municipal, je souhaite vous communiquer les chiffres du premier bilan de l'AMIS.

165 enfants se sont inscrits pour la saison 2012/2013 soit 19 % de la population scolaire, répartis comme suit :

CP	45 enfants
CE1	31 enfants
CE2	34 enfants
CM1	33 enfants
CM2	20 enfants

Au niveau des clubs, le basket est désormais partenaire de ce projet.

Pour les clubs participants,

L'UJAP a accueilli	25 enfants
Volley	46 enfants
BMX	24 enfants
Judo	56 enfants
Tir à l'arc	40 enfants
Tennis	27 enfants
Danse.....	8 enfants
Foot.....	zéro parce que ce club a intégré l'AMIS très tardivement et les enfants n'étaient pas informés de cette initiative.
Boule ferrée.....	10 enfants
Gym	68 enfants
Natation.....	78 enfants ; c'est l'activité qui a connu le plus grand succès.

Il y a eu 273 séances d'initiation sportive organisées par les clubs pour un coût global de 8.190 € ; les recettes liées à l'AMIS représentent 4.316,50 €. Le coût réel de l'AMIS est donc de 3.873,50 € soit 23,48 € par enfant.

L'AMIS a, selon moi, rempli ses objectifs quantitatifs d'une part (près de 20 % de la population scolaire touchés) et communicatifs d'autre part : un projet co-construit avec les

clubs autour d'objectifs partagés (santé publique, promotion du tissu associatif, développement de l'activité physique) dans le cadre d'une politique sportive renouvelée.

De même, l'AMIS préfigure le type de dispositif qu'il nous faudra mettre en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Une rencontre avec les clubs partenaires aura lieu avant l'été afin d'affiner le bilan qualitatif et d'améliorer le dispositif si besoin.

Je ne sais pas si vous avez des questions concernant l'AMIS.

M. LE MAIRE –

Vous avez été extrêmement synthétique, Monsieur DA SILVA.

Nous en sommes fort heureux pour l'AMIS ; objectifs atteints.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour ce qui concerne les subventions, nous vous proposons un 2^{ème} versement.

Dans le prolongement de la délibération du 26 mars 2013, nous vous proposons ce soir de renouveler les subventions aux associations. Je voudrais préciser que nous avons rencontré chaque association, nous avons fait le point avec chaque président, trésorier, secrétaire et tous ceux qu'ils ont voulu inviter pour leur association, non seulement sur les problèmes financiers mais encore sur tous les aspects techniques et associatifs. Nous procédons ainsi chaque année et les rencontrons pour vérifier avec les intéressés le bon fondement de la subvention et les aider éventuellement dans tous domaines qui seraient nécessaires.

Vous avez sous les yeux le tableau des subventions proposées.

Je voudrais attirer votre attention sur l'Etoile sportive roncquoise qui avait demandé 20.000 €. Nous avons inscrit pour l'instant un acompte de 10.000 € car je rencontre l'association le 29 mai pour faire le point. Nous voterons un complément de subvention si nécessaire.

Le total des subventions proposées s'élève à 101.200 € dont 29.000 € ont déjà été versés (cinéma Gérard Philipe et gymnastique).

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention « Action Roncquoise Citoyenne »

1. 07 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2012

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2012. Cet arrêté permet de dégager :

- *En section de fonctionnement :*
 - *Un excédent de clôture de* **+ 1 442 344,77 €**

- *En section d'investissement :*
 - *Un solde d'exécution de* **- 913 801,21 €**
 - *Des restes à réaliser en dépenses de* **1 231 437,98 €**
 - *Des restes à réaliser en recettes de* **+ 1 054 348,20 €**
 - *Soit un déficit de financement de* **1 090 890,99 €**

Le résultat de fonctionnement ainsi défini, doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin de financement de la section d'investissement (compte R1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »)

Il est proposé d'affecter en réserves, au compte R1068, la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2012, soit 1 442 344,77€.

Cette reprise de l'affectation de résultat ordinaire 2012 est bien entendu reprise au budget supplémentaire 2013 qui vous est également présenté ce soir.

*La Commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 14 mai 2013*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie ; nous vous écoutons.

M. BOSSUT -

Merci, Monsieur le Maire.

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Comme nous le disions tout à l'heure, il s'agit d'un très bon excédent par rapport à une bonne gestion des coûts. Peut-être faut-il apprécier pour savoir s'il n'y a pas trop de recettes, en sachant toutefois que l'avenir est toujours incertain pour les recettes de la Ville.

M. LE MAIRE –

Très incertain !

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Contre « Action Ronquoise Citoyenne »

1.08 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013 - Ajustement autorisations de programme

Le Budget supplémentaire 2013 (joint en annexe), dont vous trouverez une synthèse ci-dessous, s'équilibre pour un montant total de : 2.715.392,97 € réparti de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 139 600,00 €
- section d'investissement : 2 575 792,97 €

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**A - Recettes**

- chapitre 013 (atténuations de charges)	NEANT
- chapitre 70 (produits des services : CLSH, cantine, entrées piscine)	NEANT
- chapitre 73 (impôts et taxes)	+ 127.500,00
- chapitre 74 (dotations, subventions diverses)	- 32.900,00
- chapitre 75 (autres produits : baux)	NEANT
- chapitre 77 (Avoirs facture EDF - récupération enveloppe « Ambassadeurs de la forme versée à la MA en 2012)	+ 45.000,00

TOTAL DES RECETTES	139.600,00
---------------------------	-------------------

B - Dépenses

- chapitre 011 (charges à caractère général) (ajustement et redéploiement des crédits des différents services)	+ 190.000,00
- chapitre 012 (charges de personnel)	+ 100.000,00
- chapitre 65 (autres charges de gestion courante) (ajustements des crédits affectés à la Caisse des Ecoles, du forfait communal aux écoles privées, consolidation subvention à l'association Service des Familles)	- 87.000,00
- chapitre 66 (charges financières : intérêts de la dette)	NEANT
- chapitre 67 (charges exceptionnelles : secours, bourses diverses)	NEANT
- chapitre 022 (dépenses imprévues)	+ 80.000,00
- chapitre 023 (opérations d'ordre - virement à la section d'investissement)	- 393.400,00
- chapitre 042 (opérations d'ordre - amortissements)	+ 250.000,00

TOTAL DES DEPENSES	139.600,00
---------------------------	-------------------

II - SECTION D'INVESTISSEMENT**A - Recettes**

- RAR (restes à réaliser N-1)	+ 1.054.348,20
15.130,80 € (travaux pour compte de tiers)	
39.217,40 € (Subvention effacement des réseaux Blanc Four - SIMERE)	
- chapitre 13 (subventions d'investissement reçues) dont subventions LMCU (Eclairage Public LIANE 4)	+ 109.500,00
Réhabilitation sentier du Pellegrin	+ 183.000,00
- chapitre 16 (Réduction inscription emprunt)	- 200.000,00
- chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves)	NEANT
- chapitre 1068 (affectation des excédents capitalisés N-1)	+ 1 442.344,77
- chapitre 024 (produits des cessions d'immobilisations) (immeuble 1 rue du vinage)	+ 130.000,00
- chapitre 021 (opérations d'ordre - virement de la section de fonct.)	- 393.400,00
- chapitre 040 (opérations d'ordre - amortissement)	+ 250.000,00

TOTAL DES RECETTES	2 575.792,97
---------------------------	---------------------

B - Dépenses

- RAR (restes à réaliser N-1)	1.231.437,98
- Résultat reporté de l'année N-1) soit un déficit de	913.801,21
- chapitre 20 (immobilisations incorporelles)	+ 20.500,00
- chapitre 204 (subventions d'équipement versées : 20.000 € cheminement rue de la Montagne, reprise des reports pour la valorisation des façades : -23.000 €)	- 3.000,00
- chapitre 21 (immobilisations corporelles)	+ 49.100,00
- chapitre 23 (immobilisations corporelles en cours) dont AMO Annexe Mairie, Travaux pour Espace numérique, réduction des crédits pour la maison de quartier du Blanc Four - Réhabilitation Sentier du Pellegrin)	+ 337.500,00
- chapitre 26 (participation)	+ 10.000,00
- chapitre 020 (dépenses imprévues)	+ 16.453,78
- chapitre 041 (opérations patrimoniales - opérations d'ordre)	NEANT

TOTAL DES DEPENSES	2 575.792,97
---------------------------	---------------------

En application des articles L 2311-3-1 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il nous revient de nous prononcer sur toute révision, modification ou ajout relativement aux AP et CP. Tel est l'objet de la présente, selon tableau joint en annexe (toiletage).

VILLE DE RONCQ	Budget Supplémentaire 2013
----------------	-------------------------------

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2013	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2013)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2012 (1))	Crédits de paiement restant à réaliser au titre de l'exercice reportés en 2013	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2013 (2)	Restes à financer (exercices au- delà de 2012)
L'Eau et l'Arbre dans la Ville	1 100 000,00 €	-99 000,00 €	1 001 000,00 €	476 584,17 €	133 414,16 €	40 000,00 €	351 001,67 €
Valorisation de l'habitat	150 000,00 €	-23 000,00 €	127 000,00 €	38 656,96 €	36 055,00 €	30 000,00 €	22 288,04 €
Aménagement urbain du Blanc-Four	4 500 000,00 €	-110 800,00 €	4 389 200,00 €	1 560 792,99 €	432 770,97 €	1 789 200,00 €	606 436,04 €
TOTAL	5 750 000,00 €	-232 800,00 €	5 517 200,00 €	2 076 034,12 €	602 240,13 €	1 859 200,00 €	979 725,75 €

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

*La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 14 mai 2013.*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous poursuivez.

M. BOSSUT –

Je rebondis sur le terme « trop de recettes ! » ; si on peut se réjouir de l'excédent, il faut savoir que les recettes prochaines seront certainement en diminution du fait de la baisse des dotations de l'Etat et de l'augmentation de certains tarifs de services, il faut rester vigilant.

Je n'apprécie vraiment pas ce terme « trop de recettes » utilisé peut-être mal à propos.

M. LE MAIRE –

Je pense que ce n'est pas ce que voulait dire M. ZAJDA ; le terme « apprécier » est un peu lourd. Il s'interrogeait tout à fait gentiment. Tout va bien.

M. BOSSUT -

Je le félicite néanmoins pour avoir marqué la bonne gestion de la Commune.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, ne soyez pas trop dur ; je vous trouve un peu agressif ce soir. Vous rentrez pourtant de vacances...

(Rires)

M. BOSSUT -

Ce budget supplémentaire vise principalement à reprendre les crédits d'investissement en dépenses et recettes au 31 décembre dernier ; il va couvrir l'intégralité des besoins des services exprimés et les efforts à réaliser.

- Les crédits ouverts s'élèvent à un peu plus de 2,7 M€ dont un peu moins de 140.000 € de crédits ordinaires.
- Les crédits cumulés (BP + BS) s'élèvent à 22,7 M€
- Un besoin de financement au 31 décembre 2012 de 910.000 €
- Des reports de dépenses engagées non soldées pour 1,2 M€
- Des crédits nouveaux pour 430.000 €

C'est la traduction de notre stratégie financière exprimée dans notre Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF). Autrement dit nous confirmons ici notre

démarche permanente d'efficacité et d'adaptation à un contexte économique difficile et qui le sera davantage encore dans les années qui viennent.

Ce budget supplémentaire vient sceller en quelque sorte notre programme municipal, qui accorde une priorité au quartier du Blanc-Four. Nous mettrons à la disposition des Roncquoises et des Roncquois une centralité rénovée, avec la livraison en septembre prochain des Maisons de Quartier et de la Petite Enfance, cette dernière étant portée par le Service des Familles (après le parking et le jardin de La Poterie) ainsi que le parvis St Roch et la chaussée mitoyenne. S'y ajoutera, à l'automne prochain, la réfection communautaire de la rue de Lille jusqu'au carrefour avec la rue de Tourcoing.

En maintenant le cap de nos investissements, nous soutenons le secteur du Bâtiment et des travaux publics, avec un appel à l'emprunt qui reste modéré, en recul même de 200.000 € par rapport au budget primitif. Cela grâce à notre vigilance financière permanente qui nous permet, cette année encore, d'affecter la totalité de l'excédent de clôture de l'année 2012 de 1.440.000 € en section de fonctionnement, au travers de notre politique d'investissement.

Je rappelle quand même que notre excédent 2012 est inférieur à celui de 2011 ; nos recettes sont en diminution et c'est lisible aujourd'hui. C'est pourquoi il faut rester prudent dans notre gestion. L'autofinancement est en retrait de 143.000 € par rapport à 2011.

Ce dernier mouvement nécessaire a été rendu possible par notre démarche de valorisation des actifs municipaux (par exemple, la maison Sentier du Vinage a été vendue 130.000 €) qui s'inscrit dans une logique d'optimisation de notre patrimoine municipal. Les derniers mouvements de services entre l'Hôtel de Ville, l'annexe mairie et le CTM marquent les premières empreintes d'une trajectoire amorcée durant ce mandat.

Il faut savoir se défaire des biens immobiliers non indispensables, densifier les mieux à même de répondre aux besoins de la population et tenir compte des évolutions de la mobilité, au sens large du terme, répondre davantage aux besoins de logement en réduisant l'étalement urbain, mettre en adéquation permanente les services aux besoins de nos usagers, des salariés, de leurs employeurs et des associations ... cela constitue autant de marqueurs indispensables aux nécessaires évolutions dans la gestion des affaires publiques et notamment municipales.

Je ne vais évidemment pas vous infliger une litanie de chiffres ou un cortège de ratios, chacune et chacun composant notre assemblée ayant eu toute possibilité d'étudier la présentation technique qui a été faite au cours de la Commission, la semaine dernière.

En revanche, pour le public, je vais quand même indiquer les principales réalisations et les équipements les plus marquants :

- L'aménagement du sentier du Pèlerin
Pour un coût global de 450.000 € qui va s'étaler sur 2013 et 2014 en partenariat avec LMCU
- L'aménagement de l'Espace de Ressources Numériques à l'ex CTM
Développement de co-working, mise à disposition de moyens mutualisés
- La préparation de l'aménagement de l'annexe mairie
Nous avons évalué « à la louche » un budget pour 2014/2015 de 1,2 M€
- La mise en place d'un réseau de télégestion de nos chaufferies municipales
Economie d'énergie, pilotage déporté de nos équipements (tablettes numériques)
- Une subvention d'Équipement à Notre Logis
Pour la réalisation d'un cheminement piétonnier entre la rue de la Montagne et La Poterie pour les logements qui vont se construire sur l'ancien site du lavoir et l'équipement pour les autistes autonomes.

Quelques mots sur notre politique de financement de nos investissements.

Aucun emprunt n'a été mobilisé au cours des trois exercices précédents dès l'instant où notre trésorerie le permettait. En revanche en début d'année 2013, nous avons mobilisé un emprunt de 2 M€ souscrit en 2009. Cela démontre la montée en puissance de nos investissements au cours de ce premier semestre (maison de quartier, petite enfance, parvis St Roch).

L'enveloppe d'emprunt de 2,8 M€ inscrite au budget 2013 est déjà consolidée pour l'essentiel.

Quant au solde de 800.000 €, l'avancement des opérations d'investissement permettra d'apprécier le moment venu la nécessité, ou non, de contracter cet emprunt avant la fin de l'année 2013.

Un dernier mot qui portera sur notre politique prudentielle relative aux crédits inscrits en dépenses imprévues : 130.000 € en fonctionnement et 210.000 € en investissement, cumulés 350.000 € pour l'année 2013.

Nous restons par ailleurs vigilants s'il y avait éventuellement des ajustements à faire au cours d'opérations en 2013 par des décisions modificatives. C'est la raison pour laquelle nous avons préféré disposer d'une marge de sécurité et inscrire ces deux montants en dépenses imprévues, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Malgré un contexte financier contraint par la baisse significative des concours de l'Etat et grâce au cap fixé par le Maire depuis 12 ans, nous maintenons notre taux de fiscalité identique depuis 2001.

Voilà, mes chers collègues, les ajustements annuels ou les prolongements pluriannuels qui traduisent ces crédits en dépenses et en recettes dans le cadre du budget supplémentaire 2013. Ils traduisent une solidité financière et une fidélité aux engagements municipaux. En même temps, c'est une politique municipale raisonnable et responsable qui la fait partager à tous les partenaires, associations, acteurs, population.

Il ne faut pas tout attendre de l'Etat.

Certaines collectivités publiques se plaignent mais, depuis un certain temps, la Commune a anticipé la baisse des dotations de l'Etat et a permis de rebondir sur son autofinancement assez confortable et la valorisation de ses investissements qui vont se poursuivre jusqu'à la fin du mandat.

Je voudrais associer l'ensemble des collaborateurs et les remercier, notamment le service des finances, Catherine SERAFINI, Sabine KESTELOOT ainsi que Bruno DUBOIS, qui ont contribué grandement à l'élaboration de ce budget supplémentaire et à la mise en place des choix qui ont été faits dans le cadre du programme municipal.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Je vous rejoins dans les salutations et les encouragements à l'équipe qui se trouve derrière moi, notamment Catherine et Sabine. Je tiens à préciser que ces personnes ne viennent pas de la finance et ce sont des femmes... C'est plutôt bien de dire que nous avons une équipe de femmes aux finances parce qu'en général elles sont reconnues pour savoir gérer un foyer. En même temps c'est un beau symbole d'évolution professionnelle parce que tous les métiers sont possibles dans une mairie (c'est plutôt sympathique) à partir du moment où on le veut et qu'on se donne les moyens pour y arriver. Ensuite ce sont des choix politiques mais les fonctionnaires, qui nous accompagnent, sont des gens de talent qui, sous l'autorité de Bruno DUBOIS, ont réussi une très belle évolution professionnelle. Je tiens encore à les saluer ce soir.

Je porte maintenant le débat sur la table du Conseil et je passe la parole à Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Tout à l'heure, je vous ai félicité pour les dépenses. Au niveau financier et comptable, il n'y a aucun doute. Au niveau politique, nous n'aurions pas fait tout à fait les mêmes choix.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce budget supplémentaire, comme à notre habitude.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

En toute logique, nous n'avons pas voté le budget 2013 ; nous ne voterons donc pas le budget supplémentaire 2013.

M. LE MAIRE –

Je suis déçu parce que je n'ai pas réussi, dans ce mandat, à vous convaincre.

M. PLOUVIER –

Nous n'avons effectivement pas la même vision ; il y a de grandes différences entre vous et nous. Peut-être aurons-nous l'occasion d'en reparler au débat d'orientation budgétaire prochain, encore que ce ne sera pas tellement le moment d'en discuter mais en d'autres temps.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq avec vous » et « Action Ronquoise Citoyenne »

Monsieur BOSSUT, votre budget peut fonctionner ; vogue la galère.

Merci à tous.

Avant de nous quitter, je rappelle que nous nous retrouverons le 2 juillet.

Je tiens à remercier Marjorie et Laurence du Secrétariat général pour leur travail d'accompagnement.

Nous nous retrouverons également jeudi pour inaugurer ensemble le dojo.

M. PLOUVIER –

Je ne serai présent le 2 juillet, étant en vacances.

M. LE MAIRE –

Vous avez bien de la chance. Bonnes vacances à vous.

Bonne soirée à tous.

-oOo-

Levée de séance à 19 h 40.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.